

# La Femme et la culture

Renée Rowan

La création artistique n'est pas un terrain neutre où l'un et l'autre sexe s'approprient une part égale du gâteau. Autant la société attribue à la femme le don de créer, autant elle lui conteste le pouvoir de concevoir autre chose qu'un enfant.

Voici quelques chiffres révélateurs d'une situation qui se répète dans tous les arts. Parmi les candidats aux bourses de perfectionnement en musique, le ministère de l'Éducation en 1976-1977 a réparti un montant de \$5,666 parmi 12 hommes contre \$3,666 pour neuf femmes. Pour financer en partie un stage à l'étranger, le ministère des Affaires culturelles a versé \$12,313 partagés entre quatre hommes et \$6,797 partagés entre cinq femmes, soit \$3,078 par candidat et \$1,359 par candidate.

L'inégalité générale des conditions de vie ont eu pour conséquence de consommer une inégalité devant la création, les

barrières étant encore nombreuses chez celles qui veulent créer. Selon les auteurs du rapport, les forces créatrices de notre société, la pensée spéculative et pratique, sont depuis toujours une activité exclusivement masculine, à de très rares exceptions près.

Bien qu'amorcés de façon très générale par le livre blanc sur le développement culturel, les rapports spécifiques entre l'état et les femmes créatrices n'ont pas d'antécédents et supposent une série d'actions à entreprendre. Le Ministère des affaires culturelles remettait récemment au ministre Payette un mémoire d'intentions, mémoire qui témoigne d'une volonté claire d'agir. On est à former un comité d'application des recommandations dont le mandat sera de conseiller les gestionnaires, mais aussi de tenir le ministre au courant des progrès accomplis.

